

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à dix heures et demie, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session publique, par visioconférence diffusée en direct sur la chaîne You Tube de la Commune de BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Mai 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 28 – PRÉSENTS : 21 – REPRÉSENTÉS : 7

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mme AUBRY Sylvie, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PELÉ Martin, Mme PELÉ Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : MM. CODET Stéphane (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mmes COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*) et MM. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. RICARD Jean-François et FLIPPOT Jacky

OBJET :	Vote des taux d'imposition 2020
----------------	---------------------------------

N° 2020 / 05 / 04

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020 (pour mémoire le taux de taxe d'habitation 2019 pour la ville de Blain s'élève à 18,81 %).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Impôts

VU l'article 11 de l'ordonnance n°2020-330 le 25 mars 2020 fixant le délai limite du vote des taux d'impositions au 3 juillet 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal se prononce sur la fixation de chacun des taux d'imposition liés au foncier pour l'année 2020, à savoir le maintien de ceux de 2019 :

- foncier bâti :	21,04 %
- foncier non bâti :	63,95 %

.../...

	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier non bâti	TOTAL
Taux d'imposition 2020	18,81%	21,04%	63,95%	
Bases d'imposition 2020	11 193 000 €	8 333 000 €	396 900 €	
Produits nets	2 105 403 €	1 753 263 €	253 818 €	4 112 484 €
Evolution taux 2020/2019	0%	0%	0%	
Evolution bases 2020/2019	4,32%	3,54%	1,35%	
Evolution produits nets	87 278 €	59 964 €	3 389 €	150 632 €

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 Mai 2020,
Le Maire,

